L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 6 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—Par un horticulteur pratique, une place en ville ou à la campagne pour la culture des fleurs ou légumes, les orangers et oliviers une spécialité. Marié, pas d'enfants, peut fournir de bonnes recommandations. S'adresser J. L., au bureau de l'ABEILLE. 4mars—3f

DEMANDE—Un monsieur (célibataire) demande une grande chambre bien aérée et non meublée, dans une famille particulière. S'adresser par lettres à "COTTON" P. O. Box. 2.987. 3 mars—6f

A VENDRE.

GROCERIE à vendre—située dans un excellent quartier du 3ème district. S. Bisaut, 115 Exchange Alley (Passage de la Bourse). 6 mars—3f

A Vendre—Pour cause de départ du propriétaire une Buvette bien achalandée, faisant d'excellentes affaires, sera vendue à vil prix. Le propriétaire ayant à s'occuper d'un commerce hors de la ville. 10 RUE H. FERRET. 4mars—3f 38 Passage de la Bourse.

A LOUER.

A LOUER—Une maison à verandah, coin Royal et Ste-Anne: 4 grandes chambres, 18 sur 20 pieds, salon, 6 petites chambres et des cabinets. S'adresser, No. 73 rue Ste-Ana. 14 fév—18f

Association Charitable des Pompiers

BUREAU,

Salle No 21 Hôtel de Ville.

Nlle-Orléans, 28 février 1886.

CÉLÉBRATION

—DU—

Cinquante-unième anniversaire

—DE—

DEPARTEMENT DU FEU

De la Nlle-Orléans.

DIMANCHE, 7 MARS, 1886.

ITINÉRAIRE:

De Camp à Calliope, de Calliope à St-Charles, de St-Charles à First, de First à Magazine, de Magazine en descendant à Julia et à St-Charles, de St-Charles à Canal, de Canal en descendant côté nord à Remparts, de Remparts en descendant à St Louis, de St Louis à Dauphine, de Dauphine à Champs Elysées, de Champs Elysées à Royale, de Royale à Canal.

Les marshals des différentes compagnies se présenteront, à l'arrivée de celles ci sur le terrain, à l'Ingénieur en Chef et à ses aides, qui stationneront à la Statue de Clay et qui leur assigneront leurs positions respectives.

Les compagnies devront être promptes à se placer dans l'ordre voulu, le cortège devant positivement se mettre en marche à onze heures.

Les aides du Grand Marshal se présenteront à lui à 10 heures du matin, au coin des rues Canal et Camp.

Dans le cas où le mauvais temps empêcherait la célébration, le fait sera signalé par dix coups de cloche dans les beffrois de chaque caserne et fois. Quinze de cloche annonceront que le cortège n'est mis en marche.

GRAND MARSHAL,
HON. GEORGE H. BRAUGHN,
de Mississippi No. 2.

AIDES:

George Schwend et P. Farbacher, Volunteer No. 1.
—St. Bernard No. 1.
Sidney F. Lewis, Milneburg No. 1.
James McGoldrick, Metairie No. 4.
C. Taylor Gauche, James Mutt, Mississippi No. 2.
—Vigilant No. 3.
—Columbia No. 5.
M. C. McDonald, de Chicago, Mechanics No 6.
Jos Negueloua, Jr., Eagle No. 7.
—Phenix No. 8.
—Creole No. 9.
Hon. H. Albert, Louisiana No. 10.
—Irad Ferry No. 12.
Joseph Lipman, Perseverance No. 13.
Joseph Hunn, Philadelphia No. 14.
Hon. E. S. Whitaker, Jackson No. 18.
Jos. F. Codifer, Washington No. 20.
Chas. Geo. Prados, Orleans No. 21.
Wm. Schreiber, Jefferson No. 22.
W. J. Metheehan, Chalmette No. 23.
—Crescent No. 24.
C. Wernicke, C. A. Pardee, Louisiana Hose Company.
A. V. Salbader, Lafayette Hook and Ladder No. 1.
Louis Daray, American Hook and Ladder No. 2.
Wash Davis, Hope Hook and Ladder No. 3.
E. D. Terrebonne, Pelican Hook and Ladder No. 4.

Par ordre de
GEORGE H. BRAUGHN,
Grand Marshal.
LEON BERTOLI, Secrétaire.
2 mars—

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Oréans.

(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)

Bureau, No 33 rue du Camp.

ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885:

Primes sur risques d'incendie.....	$115,644 66
de rivières.....	173 86
maritimes.....	6,895 13
	$130,313 65
A ajouter primes non acquises pour 1884.....	40,206 60
	$170,520 25
A déduire:	
Pertes d'incendie.....	$43,669 76
Pertes de rivières.....	4,893 85
Pertes maritimes.....	2,970 02
Réassurances.....	17,357 07
Réassurances.....	15,029 22
Primes remboursées.....	8,932 52
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de pattouille, etc., moins escompte et intérêt.....	26,588 64
	$113,713 48
	$ 56,806 77
Réservé pour pertes non estimées.....	$ 5,107 00
Intérêt et dividendes déclarés pour et dividendes non réclamés, payables sur demande et crédit des billets d'actions.....	22,086 07
Réservé pour primes non acquises en 1885.....	29,613 70
	$ 56,806 77

La Compagnie possède l'actif suivant

Billets d'actions.....	$ 6,380 87
Prêts sur nantissement et hypothèque.....	158,101 86
Billets à ordre.....	6,044 69
Propriétés foncières.....	15,000 00
Argent comptant et argent en banque.....	76,437 90
Primes en voie de recouvrement.....	40,215 50
Meubles de bureau, divers.....	4,523 53
	$306,704 30

PASSIF.

Capital.....	$150,000 00
Réservé pour pertes non estimées.....	5,107 00
Intérêt et dividendes.....	22,086 07
Réserve pour primes non acquises.....	129,511 23
Fonds de réserve et surplus.....	$306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
E. H. BENEDICT, Président.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait aux serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier 1886.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes arriérés, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT-CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes.
E. H. BENEDICT, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Conseil de Direction:

Jacob Alexander, H. H. Bierhorst, Peter Blaise, B. Eliermann, C. Taylor Gauche, A. H. Isaacson, A. A. Magnan, T. Prudhomme, Otto Thomas, 22 janv—1 mois

Jean Bertoli, Phil. Beck, P. Egan, Pio Fitzpatrick, Chas. Homard, I. N. Marks, Wash Marks, A. H. Sloward, Jno. Everett.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE
La de District pour la paroisse d'Orléans! Henry Gerthing, ses créanciers, No 10,672—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Gerthing soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles E. Sol, notaire, le 12 avril, 11 mars 1886, à 11 heures a. m., pour délibérer et nommer un syndic pour en contre la décharge du dit Henry Gerthing, étant le temps, le mode et la manière de disposer de la propriété concédée et ainsi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant eux; et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens du dit Henry Gerthing soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—3t et 30 j.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 16 MARS 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE C.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 16 MARS 1886.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

UN GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très librement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraîtes sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Larue & Cie vs Henri Vignes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,621.—Ordre vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI 30 mars 1886, à 12 A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir:

I.—Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St Philippe désigné comme lot No. vingt et un, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent-soixante-neuf pieds entre lignes parallèles. Acquis de Z. Bruenn d'après un acte pardevant A. Duricourt, notaire, le 19 janvier 1883. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 117, folio 841.

II.—Les morceaux de terre suivants situés dans cette paroisse sur le chemin Gentilly, à une distance de six milles plus ou moins plus bas que la rue des Champs Elysées:

1° Un morceau de terre mesurant un arpent et vingt pieds de face sur le côté sud du Chemin Gentilly sur une profondeur de vingt arpents. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 113 fol 264.

2° Un morceau de terre mesurant trois arpents et demi de face sur le côté nord du Chemin Gentilly sur une profondeur de vingt arpents. Acquis. Enregistré au bureau des aliénations Livre 111 fol. 801. Livre 110 fol. 700. Livre 111 fol 1007.

3° Un morceau de terre mesurant trois arpents de face au côté nord du chemin Gentilly sur vingt arpents de profondeur. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930—Livre 109, fol. 917.

4° Un morceau de terre mesurant quatorze arpents de face sur les deux côtés du chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. Le dite propriété est contiguë à la plantation Michou. Acquis de Marie C. Jacques, le 17 avril 1883. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 920.

ET AUSSI—

Cinq (5) vaches.
Trois (3) chevaux.
Deux (2) mulets.
Trois (3) charrettes.
Un (1) wagon.
Et un lot d'outils sur la dite II propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27fév—27—6,13,20,27,30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T. Johnson, etc.

Veuve Cleinance Bernhard vs Octave F. Vallette

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 8 mars 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Sur les lots 1 et 2 du steamboat Godfrey T. Johnson, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, cabines, mobilier, cables, appareils et tout ce qui appartient ou en fait partie; lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-cinq (65) et à peu près, numéro de l'enrôlement 63, numéro officiel 89,753.

Le dit bateau est mouillé en ce moment dans le fleuve Mississippi à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Oliver et Valette, dans le Cinquième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cet étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec une bonne et solvable sécurité, portant un intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de l'achat et payer comptant le montant des frais de publication, du shérif, du greffier, de l'avocat, etc., s'élevant en tout à environ cinq cent cinquante piastres ($550 00).
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 fév—19 25—2 6 7 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de stock, billets hypothécaires, comptes ouverts, etc.

J. O. Terry et fils vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 19 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le 11 mars 1886, à midi, les propriétés ci après décrite, à savoir:

1° Le certificat No. 130, pour quatre actions du fonds capital du Mexican Central American Commercial Exchange, de $25 chacune, et dûment Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1883, au nom de J. O. Terry & Sons.

2° Un "Due Bill" en faveur de J. O. Terry & Sons, pour $929 73 signé par W. M. Stewart, daté Nouvelle-Orléans, 15 août 1885.

3° Un billet payable à ordre signé par E. P. Foucher en date du 5 octobre 1882, pour $993 60 payable à 60 jours de vue, sur lequel il a été payé $850.

4° Un billet de D. B. Penn, daté Nouvelle-Orléans, 2 mai 1882, pour $1,58 22, à 60 jours à l'ordre de O. F. Terry & Cie.

5° Un billet à ordre signé par John W. Colkmin, daté Pointchatoula, 31 janvier 1882, pour $23 25 payable six mois après date à l'ordre de J. O. Terry, avec 8 0/0 d'intérêt à la date jusqu'à paiement.

6° Un billet hypothécaire signé par Geo M. Penn, daté de Pointchatoula, le 24 janvier 1885, à l'ordre de John Owen Terry pour $28 40 dû le 1er octobre 1885 avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, d'après un acte passé pardevant T. M. Chapman.

7° Un grand lot de factures à recevoir conformément à l'inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25 mars 3 5 7

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le 4 MARS, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la Nouvelle-Orléans, par le ministère du juge-priseur soussigné, les droits, titres et intérêts du défendeur, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, sans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Constance et à quarante-un pieds en mesure front sur la rue Robin et 105 pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que M. Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE
La de District pour la paroisse d'Orléans! Robert & Co. vs. James Lefrancois—No 16,670—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Robert & Co. et de Jos. O. Robert et Mme C. Levasseur, femme de — Levasseur, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présente acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant F. J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 6me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., pour en lui de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Duthe, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—4,19—6mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Hobbs versus G. J. Rathe } Consolidés.
G. J. Rathe — Ses créanciers }

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,583 et 13,844—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 8 mars 1886, à midi, de la propriété décrite ci-après décrite, à savoir:

Deux certains billets à ordre datés respectivement 18 décembre 1884 et 24 décembre 1885, le premier pour la somme de cent soixante-dix-sept dollars et l'autre pour la somme de mille dollars, chacun payable trente jours après date au No 326 de la rue Decatur, les deux dits billets étant signés par G. J. Rathe et faits payables à l'ordre de John T. Hobbs le billet pour mille dollars, portant intérêt à raison de vingt-et-un dollars par mois.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 fév—1,2,6,7 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de diables (timber wheels) roues à charrier des bois de charpente (timber wheels)

Dans l'affaire de J. O. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,573—En vertu d'un ordre de vente, en date du 19 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 10 mars 1886—

1° A 10 heures A. M., au bois de l'entrepôt des rues White et Clio, dans le Premier District de cette ville, un grand lot assorti de diables (timber wheels) à charrier des bois de charpente, bois pour roues, camions, blocks et pulties, moyens, camions à ressorts, une forge, deux soufflets, un lot de chaînes à wagons, outils à charpente, objets divers, etc.

2° Et, immédiatement après, la vente continuera et sera filée du lieu ci-dessus, sur le "Clipper Saw Mill", vis-à-vis du Nouveau Canal, entre les rues Galvez et Tonti, dans le Premier District de cette ville, où il sera offert en vente un grand lot de bois de charpente, etc., ainsi qu'un lot de meubles de bureau, installations, etc.

Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25oct—25 mars 1 2 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles! Meubles! Meubles!

Succession de George Schwab.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 16,685—En vertu d'un ordre de vente daté le 23 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le 11 mars 1886, à 3:30 heures P. M., de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Sur les lots 1 et 2 du steamboat Godfrey T. Johnson, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, cabines, mobilier, cables, appareils et tout ce qui appartient ou en fait partie; lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-cinq (65) et à peu près, numéro de l'enrôlement 63, numéro officiel 89,753.

Le dit bateau est mouillé en ce moment dans le fleuve Mississippi à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Oliver et Valette, dans le Cinquième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cet étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec une bonne et solvable sécurité, portant un intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de l'achat et payer comptant le montant des frais de publication, du shérif, du greffier, de l'avocat, etc., s'élevant en tout à environ cinq cent cinquante piastres ($550 00).
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 fév—19 25—2 6 7 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles A. Worley vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,312—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le 11 mars 1886, à midi, les propriétés ci après décrite, à savoir:

Le droit d'occupation de la bâtisse en briques à quatre étages, No 58 rue Decatur, du jour de la date jusqu'au 1er avril 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25fév—25—mars 1, 2 6 7

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Sans Bandera contre Mlle Lulu Harlan.

Le même contre la même.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 7291 et 7492—En vertu deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte de la Cour, le 11 mars A. M., en face de mon entrepôt No 94, Passage de la Bourse, entre les rues Chartres et Bienville, dans le Premier District de cette ville.

Un lot de meubles de maison saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
JAMES J. WOULF,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
23fév—23—2,6mars

Chas. Feubney vs. M et Mme Julius Mendal et Mme A. De Rose.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. Ordre de Cour—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable F. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le 4 MARS, 13 mars 1886, à 12 M., à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la Nouvelle-Orléans, par le ministère du juge-priseur soussigné, les droits, titres et intérêts du défendeur, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, sans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Constance et à quarante-un pieds en mesure front sur la rue Robin et 105 pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que M. Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 6

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE
La de District pour la paroisse d'Orléans! Robert & Co. vs. James Lefrancois—No 16,670—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Robert & Co. et de Jos. O. Robert et Mme C. Levasseur, femme de — Levasseur, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présente acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant F. J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 6me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., pour en lui de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Duthe, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—4,19—6mars

Succession de Mme Amelia Gerardy, femme décédée de Jacob Koenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,051—Division "C"—Attendu que Jacob Koenig a présenté une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia Gerardy, femme de Jacob Koenig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre à droit à réclamer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mars—6,11,24.

Succession de George L. Hoech

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,828—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui auront pu exister pour les quelles le compte présenté par Bernard Hackett, héritier dûtif des mineurs Joseph, Martine et Annie Hackett et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 14.

Succession de M. P. Joubert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,407—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mlle Amelia Wyatt, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3mars—3,6,12.

Succession de Philip Baron Bolfanhize.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,428—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles ne pas Ernest B. Joubert et Charles Joubert, exécuteurs testamentaires de cette succession ne seraient pas autorisés à payer les dettes de la succession et les frais d'administration.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3mars—3,6,12.

Succession de Mme Amelia Gerardy, femme décédée de Jacob Koenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,051—Division "C"—Attendu que Jacob Koenig a présenté une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia Gerardy, femme de Jacob Koenig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre à droit à réclamer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mars—6,11,24.

Succession de Terrence Hackett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,685—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils ont pour les quelles le compte présenté par Bernard Hackett, héritier dûtif des mineurs Joseph, Martine et Annie Hackett et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 14.

Charles A. Worley vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,312—En vertu d'un ordre de vente, en date du 19 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le 11 mars 1886, à midi, les propriétés ci après décrite, à savoir:

Le droit d'occupation de la bâtisse en briques à quatre étages, No 58 rue Decatur, du jour de la date jusqu'au 1er avril 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25fév—25—mars 1, 2 6 7

VENTES PAR LE SHERIF.

Sans Bandera contre Mlle Lulu Harlan.

Le même contre la même.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 7291 et 7492—En vertu deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte de la Cour, le 11 mars A. M., en face de mon entrepôt No 94, Passage de la Bourse, entre les rues Chartres et Bienville, dans le Premier District de cette ville.

Un lot de meubles de maison saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
JAMES J. WOULF,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
23fév—23—2,6mars

Chas. Feubney vs. M et Mme Julius Mendal et Mme A. De Rose.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. Ordre de Cour—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable F. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Cour de Circu